

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2009
20 H**

Présents : Yves GAUME - Isabelle PETITLAURENT - Dominique JEANNIN - Anne-Marie DEROUSSENT – Xavier SAVIGNAC - François BECKER - Danielle MARTIN - Jean-Pierre HARZALLAH - Monique ABRY - Véronique BERTIN - Alain JACQUET - Delphine MACCHI - Marie-Thérèse BAUER - Philippe REJONY - Christine BORSOTTI.

Absents excusés : Jean-Jacques LANG (a donné procuration à Xavier SAVIGNAC) - Chantal OTTMANN (a donné procuration Isabelle PETITLAURENT) - Sophie LOBLEIN (a donné procuration à Yves GAUME)- Michel GARDES (a donné procuration à Delphine MACCHI) - Marie-Victoria FREY (a donné procuration à Danielle MARTIN).

Absente : Corinne VINEY.

Secrétaire : Véronique BERTIN

* * * *

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire annonce les démissions de Madame Agnès Picard et de Monsieur Serge Houssard.

* * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Véronique BERTIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 31 août 2009 est adopté.

- *_* -

Délibération n° 09.58

Objet : Création de poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Pour intégrer un agent contractuel en cdd à temps complet (35 heures hebdomadaires) au Centre de Loisirs depuis plusieurs mois, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet et d'y nommer l'agent concerné à compter du 1^{er} novembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Donne un avis favorable à la création de ce poste à compter du 1^{er} novembre 2009,
Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette création et à la nomination de l'agent sur ce poste.**

Délibération n° 09.59

Objet : Création temporaire d'un poste d'attaché territorial

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

L'actuel Directeur Général des Services de la commune, attaché territorial, sera muté dans les prochains jours.

Pour permettre d'intégrer son successeur, également attaché territorial, dans l'effectif des agents titulaires de la commune il convient de créer temporairement un second poste à temps complet de ce grade pour valider la présence concomitante de deux attachés au sein du personnel communal durant les quelques jours de passage de relais, du 5 au 25 octobre 2009 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Donne un avis favorable à la création temporaire d'un poste d'attaché territorial dans les conditions ci-dessus définies,

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette création de poste.

Délibération n° 09.60

Objet : Augmentation du volume horaire d'un adjoint technique territorial de 2^e classe

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Pour répondre aux besoins du service *entretien des bâtiments* il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un des agents du service concerné. Il est donc proposé à compter du 1er novembre 2009 :

- 1- de radier l'agent d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 22h hebdomadaires ;
- 2- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 23h hebdomadaires et d'affecter l'agent en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Autorise la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 23h hebdomadaires à compter du 1er novembre 2009

Donne un avis favorable pour l'affectation de l'agent au poste nouvellement créé, à compter du 1er novembre 2009.

Délibération n° 09.61

Objet : Autorisation de louer des espaces supplémentaires en sous-sol de la mairie-médiathèque

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération 08.108 le conseil municipal a autorisé la location d'emplacements de parking en sous-sol de la mairie-médiathèque, dans une limite de quatre emplacements au plus.
Le prix de cette location avait été fixé par décision.

Le preneur de ces places nous sollicite pour avoir davantage d'emplacements. Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser la location de deux autres emplacements et d'un recoin du parking de cet immeuble.

Le tarif de la location sera fixé par décision, de monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Autorise la location de deux emplacements de parking et d'un espace attenant, en sus des quatre déjà autorisés par délibération 08.108, en sous-sol de la mairie-médiathèque,

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 09.62

Objet : Convention de collaboration entre salarié et bénévoles à la médiathèque d'Essert

**Dossier présenté par Isabelle PETITLAURENT
Maire-Adjointe**

Une convention annexée à la présente délibération est proposée aux membres du Conseil Municipal pour une mise en application auprès des bénévoles de la médiathèque, personnes ressources indispensables au fonctionnement de la structure.

Cette convention comporte en annexe la Charte du bibliothécaire volontaire et un engagement individuel du bénévole pour souligner les droits et obligations des volontaires dans l'organisation de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte la convention de collaboration entre salarié et bénévoles à la médiathèque d'Essert.

Délibération n° 09.63

Objet : Acceptation d'un chèque en règlement d'un sinistre (lampadaire rue de Gaulle)

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

L'assureur de la commune, la SMACL, propose de rembourser le remplacement d'une console d'éclairage public, endommagée lors d'un accident de la route qui a nécessité le changement d'un pylône béton, rue de Gaulle.

Le montant de l'indemnisation offerte en réparation définitive du sinistre est fixé à 1016,60 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Accepte l'indemnisation proposée par la SMACL,

Autorise monsieur le Maire à encaisser la somme de 1016,60 euros à l'article 7788 du budget de la commune.

Délibération n° 09.64

Objet : Versement d'un premier acompte de la subvention Comenius à la coopérative de l'école primaire JY Cousteau

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT
Maire-Adjointe**

L'école Cousteau bénéficie par l'intermédiaire de la commune d'une subvention du dispositif européen "Comenius" pour l'opération « Le Développement Durable ».

Un total de 14000 euros peut être alloué, destiné au financement exclusif d'opérations s'inscrivant dans le cadre dudit programme, en partenariat avec l'Angleterre, l'Espagne, la Turquie, la Pologne et la Roumanie.

Pour que l'école bénéficiaire puisse disposer facilement de ces fonds, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement depuis le compte communal n° 6188 d'une première fraction de cette aide, 700 euros, sur le compte de la coopérative scolaire de l'école primaire Cousteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Donne son accord pour effectuer le versement de la somme de 700 € à la coopérative scolaire Cousteau.

Délibération n° 09.65

Objet : Attribution d'une aide pour initier l'opération « un fruit à la récré » (goûters avec fruit bio) à l'école maternelle Cousteau

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Pour aider à la mise en place de l'opération « un fruit à la récré » souhaitée par l'équipe enseignante de l'école maternelle Cousteau, action tendant à gommer les inégalités alimentaires tout en donnant aux enfants l'envie et le plaisir de manger des fruits par une distribution d'au moins un fruit par semaine dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les centres de loisirs, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de compléter la subvention octroyée par l'Etat par le versement d'une aide exceptionnelle de 510 euros.

Cette aide sera versée après la notification de celle versée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Donne son accord pour effectuer le versement de la somme de 510 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Cousteau dans les conditions telles que définies ci-avant.

Délibération n° 09.66

Objet : Nomination d'un Conseiller Municipal délégué aux commerces et au marché

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un conseiller municipal référent en ce qui concerne les commerces et les marchés.

Monsieur le Maire propose Madame Danielle MARTIN pour assurer cette fonction.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide de nommer **Danielle MARTIN** conseillère municipale déléguée aux commerces et au marché.

Délibération n° 09.67

Objet : Nomination d'un Conseiller Municipal délégué aux Associations

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Madame Anne-Marie Deroussent, maire adjointe, a souhaité se désengager de sa délégation conférée par arrêté 08.28 : référente aux associations.

Pour la remplacer, il est proposé de nommer monsieur François Becker comme conseiller municipal délégué aux associations, en plus de ses délégations prévues par délibération 08.49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide de nommer **François Becker** conseiller municipal délégué aux associations en plus de ses délégations précédentes.

Délibération n° 09.68

Objet : Désignation d'un délégué à la commission d'Appel d'Offres en remplacement de Serge Houssard

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer monsieur Serge Houssard, démissionnaire, à la commission d'appel d'offres : il convient ainsi de désigner un nouveau délégué titulaire.

Le conseil municipal, après vote à bulletins secrets, **à l'unanimité,**

Désigne Alain Jacquet délégué titulaire de la commission d'appel d'offres, en remplacement de monsieur Serge Houssard.

Délibération n° 09.69

Objet : Désignation de délégués au conseil d'administration du CCAS en remplacement d'Agnès Picard et Serge Houssard

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération 08.12, six membres du conseil municipal étaient élus au conseil d'administration du CCAS.

Madame Agnès Picard et monsieur Serge Houssard étant démissionnaires, il convient de les remplacer dans cette instance.

Les membres élus en son sein, par le conseil municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, le scrutin est secret.

Le vote a donné les résultats suivants :

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Membres élus du conseil d'administration du CCAS en remplacement de madame Agnès Picard et de monsieur Serge Houssard :

- **Véronique BERTIN**
- **François BECKER**

Délibération n° 09.70

Objet : Désignation d'un délégué à la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) en remplacement de Serge Houssard

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Suite à la démission comme membre du conseil municipal de monsieur Serge Houssard, il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret et à la majorité absolue un nouveau représentant titulaire au sein de la communauté d'agglomération.

Si la personne désignée était déléguée suppléante, il conviendra de désigner selon la même procédure un nouveau délégué suppléant.

Le conseil municipal, après vote à bulletin secret, **à l'unanimité,**

Désigne **Monique Abry** représentant à la CAB en tant que déléguée titulaire, en remplacement de monsieur Serge Houssard et **Anne-Marie Deroussent** en tant que déléguée suppléante, en remplacement de Monique Abry.

Délibération n° 09.71

Objet : Autorisation de cession de parcelles communales au sud de la rue Vinez

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Perriguy qui souhaite acquérir des parcelles communales cadastrées B546, B547, B550 et B 551 au sud de la rue Vinez, en couleur sur le plan ci-dessous, pour une superficie totale de 606 m²

Après consultation du service France domaine, et dont les conseillers ont pris connaissance, et négociations avec les Perriguy, il est proposé de fixer comme valeur vénale de ce terrain un prix de 10 € HT le m².



Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, **à la majorité (1 abstention : Dominique JEANNIN),**

Fixe à 10 € HT le m² comme prix de cession de ce terrain communal à Monsieur Perrigey,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession de ce terrain.

Délibération n° 09.72

Objet : Remboursement de frais avancés dans le cadre du projet Comenius

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Madame Anne-Marie Deroussent, maire adjointe, et monsieur Daniel Berbis participeront le 21 octobre 2009 à une formation destinée aux élus et enseignants d'école(s) bénéficiant d'une subvention dans le cadre du programme européen « Comenius ».

La formation se déroulant à Paris, il convient de rembourser le prix des billets de train des participants : 171,40 euros, que madame Anne-Marie Deroussent a intégralement pris en charge. Ces crédits seront décomptés de l'enveloppe globale de la subvention du programme « Comenius ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Autorise le remboursement de ces frais pour un total justifié de 171,40 euros.

Délibération n° 09.73

Objet : Décision modificative numéro 2

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire**

INVESTISSEMENT				
D 10223-01 : TLE			601.00 €	
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves			601.00 €	
D 1641-01 : Emprunts en euros			1 375.00 €	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts			1 375.00 €	
D 2152-240-020 : Equipements Divers			15 145.00 €	
D 2184-201-212 : Trx/Mobilier Prim. Cousteau			2 070.00 €	
D 2188-140-020 : Mairie médiathèque Place village			1 361.19 €	
D 2188-210-212 : Trx/Mobilier Ecole Tazieff			118.26 €	
D 2188-240-020 : Equipements Divers	2 761.56 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 761.56 €		18 694.45 €	
D 2313-201-212 : Trx/Mobilier Prim. Cousteau	2 070.00 €			
D 2313-240-020 : Equipements Divers	4 738.89 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 808.89 €			
R 021-01 : Virement de la section de fonct				25 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				25 000.00 €
R 1323-290-822 : Aménagement Carrefour RN19				22 000.00 €
R 1328-120-412 : Stade				7 500.00 €
R 1328-290-822 : Aménagement Carrefour RN19				6 600.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				36 100.00 €
Total	9 570.45 €	20 670.45 €	25 000.00 €	36 100.00 €
Total Général		11 100.00 €		11 100.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 64111-020 : Rémunération principale (PT)		22 000.00 €		
D 64168-020 : Autres		3 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		25 000.00 €		
D 023-01 : Virement section investissement	25 000.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	25 000.00 €			
Total	25 000.00 €	25 000.00 €		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord sur les modifications du budget 2009 comme ci-avant.

Délibération n° 09.74

Objet : Réforme vacations funéraires

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Conformément à la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la légalisation funéraire et en particulier les articles 4 et 5 qui réforment partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances, considérant que le législateur a souhaité uniformiser le coût global des funérailles supporté par les familles, et pour remédier à la disparité en les taux appliqués par les communes au niveau national, le nouvel article L.2213-15 du code général des collectivités territoriales fixe un barème entre 20 et 25 euros.

Notre commune se trouve en dessous de ce seuil, en effet, nous avons fixé cette vacation à 2 euros lors du vote des tarifs municipaux du 21 septembre 2001. Par conséquent, il convient d'augmenter notre tarif pour qu'il soit conforme au barème exigé par la loi. Il est proposé de fixer ce dernier au minimum, soit 20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide cette proposition.

Délibération n° 09.75

Objet : Demande de subvention auprès de l'Adème et du Conseil Régional pour la réalisation d'un audit énergétique.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

La commune souhaite réaliser des bilans énergétiques pour deux bâtiments, le Logis d'Amitié et le groupe scolaire Cousteau.

Le cas échéant, différents travaux en vue de réduire les consommations énergétiques seront envisagés au sein de ces bâtiments.

Il est possible de bénéficier d'une aide de 70% du montant de ces bilans thermiques grâce à l'Adème et du Conseil Régional. Le devis pour la réalisation de ces bilans étant de 1986 euros, il est proposé de solliciter une aide 695 euros auprès du Conseil Régional et une aide de 695 euros auprès de l'Adème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite une aide de 695 euros auprès du Conseil Régional,

Sollicite une aide de 695 euros auprès de l'Adème,

Autorise monsieur le Maire à signer les documents en rapport avec ces demandes de subventions.

Délibération n° 09.76

Objet : Participation intercommunale aux charges scolaires – année scolaire 2008/09

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions en vigueur stipulant les conditions dans lesquelles doivent être réparties entre les communes les dépenses de fonctionnement des écoles, il est proposé, comme les autres années, d'opter pour une participation minimale basée sur les tarifs fixés par la mairie de Belfort.

Les tarifs proposés tiennent compte de la réciprocité et s'appliqueront pour les communes limitrophes.

Aussi, il est proposé de fixer la participation à :

371 ,23 euros pour un élève en maternelle

280,72 euros pour un élève en primaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Fixe la participation aux charges scolaires pour l'année 2008/09 aux montants ci-dessus évoqués.

Questions et informations diverses :

Néant

* * *

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21 H

Fait à Essert, le **23 OCT. 2009**

**Yves GAUME
Maire d'ESSERT**

Affiché le : *23/10/2009*

